



DYNAMISER L'ENSEIGNEMENT SUPERIEURE ET LA VIE ETUDIANTE

FICHE ACTION N°8

Organisation de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante

Référence à l'Axe n°2 : Agir en faveur de l'emploi par des actions d'accompagnement des actifs et soutenir le développement de l'enseignement supérieur.

Chef de file : Adn

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général :

La loi sur l'autonomie des universités va modifier les relations entre l'université et ses antennes délocalisées.

Là où les universités chercheront à se développer pour atteindre un rayonnement national en tendant à renforcer la re-concentration des pôles universitaires, les villes moyennes devront elles, renforcer leurs spécificités, pour accroître leur attractivité et être réellement complémentaires des pôles régionaux et nationaux.

Pour ce faire, les villes moyennes doivent s'adapter et être innovantes afin de rechercher l'excellence et la spécialisation. Le développement de pôles de compétitivité, la mise en réseau, l'attractivité, le renforcement des liens avec le tissu économique local, la mise en synergie de tous les acteurs du territoire (enseignants, chercheurs, étudiants, entreprises, collectivités...) sont des atouts qu'il importerait de développer face au risque de rationalisation des grandes universités.

Pour y parvenir, les collectivités devront s'appuyer sur des modes de gestion qui pourront prendre différentes formes : GIP, convention, syndicat mixte. L'avantage de cette structuration est de pouvoir fédérer différents acteurs autour des mêmes enjeux.

Ces structures partenariales pourront alors s'engager par exemple, dans le développement de l'enseignement supérieur en apportant et aménageant les locaux nécessaires à l'accueil des étudiants, en participant aux dépenses de fonctionnement matériel et pédagogique des sites universitaires et offrant aux étudiants les supports indispensables à la vie universitaire...

La structuration du mode de gestion de la compétence enseignement supérieur est un enjeu majeur du développement du Territoire car il doit permettre d'accompagner son développement,

de caractériser les sites et ainsi permettre un rayonnement en adéquation avec nos particularités locales.

L'autre enjeu pour le territoire Nevers Sud nivernais est de développer et soutenir les services aux étudiants pour en faire un atout dans la spécialisation et l'attractivité.

Au travers d'une maison des étudiants, pouvant être gérée par une association, l'ensemble des étudiants doit pouvoir trouver tous les services utiles à une meilleure qualité de vie et une bonne intégration dans la cité, l'ensemble au service d'un enseignement supérieur dynamique et reconnu.

Cette maison des étudiants, au-delà de ses missions d'accueil et d'information, doit pouvoir gérer le logement (et les résidences étudiantes), la restauration étudiante, les services sociaux et de santé ainsi que toute la partie animation (accompagnement des étudiants dans leurs projets, plateforme avenir-emploi, espace informatique-multimédia, point stages et jobs, concerts, conférences-débats, sport universitaire...).

Véritable guichet unique, labellisé et soutenu par le CROUS, une telle structure doit être à même de dynamiser l'enseignement supérieur et la vie étudiante et ne doit pas être uniquement pensée comme l'apport de services aux étudiants.

Enfin, le Territoire ne s'interdit pas, dans le cadre de la création de la nouvelle filière d'enseignement et de recherche de l'Isat, de soutenir le renforcement des équipements nécessaires à la vie étudiante tels que la restauration.

Résultats attendus et impacts de l'action :

Par une amélioration de l'attractivité du territoire, cette action vise à conforter le rôle complémentaire des pôles secondaires en matière d'enseignement supérieur.

Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (au regard du projet du territoire) et régional (au regard notamment des priorités d'intervention) :

Cette action contribue à l'accompagnement et au soutien de la dynamique de développement du territoire en organisant son attractivité par le renforcement des liens avec le tissu économique local et la mise en synergie de tous les acteurs du territoire (enseignants, chercheurs, étudiants, entreprises, collectivités...)

Plus-values :

Connaissance accrue du réseau des acteurs et émergence d'objectifs communs

Caractère durable de l'action :

Accompagner la pérennisation du pôle universitaire de Nevers

Articulation Pays-Agglomérations – Villes intermédiaires :

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES et premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations)

1	<p><u>Intitulé de l'action</u> : Structuration du mode de gestion de la compétence enseignement supérieur.</p> <p>Cette action a pour objet de fédérer les acteurs autour des mêmes enjeux locaux d'enseignement supérieur dans une structure formalisée ou non.</p>
2	<p><u>Intitulé de l'action</u> : Renforcement de l'accueil, l'information et l'orientation des étudiants.</p> <p>Au travers de cette action, le territoire se propose de mettre à disposition des étudiants un service sous forme de guichet unique leur permettant de trouver toutes les informations utiles à une meilleure qualité de vie et une bonne intégration dans la cité (logement, restauration, services sociaux, santé, jobs, culture, sports.....)</p> <p>La mise en œuvre de l'action s'appuiera sur une structure locale de type associatif (à ce titre l'association EDEN est pressentie). Elle portera sur le financement d'un emploi « tremplin » enseignement supérieur pour l'animation de ce dispositif physique ou virtuel ainsi que de la structure partenariale visée en point 1. La création du portail virtuel pourra également être soutenue dans le cadre de cette action.</p>
3	<p><u>Intitulé de l'action</u> : Vie Etudiante</p> <p>Soutien à la mise à niveau ou au renforcement des équipements :</p> <p>Actuellement, deux problématiques sont identifiées, l'une concernant l'hébergement des étudiants (réflexion sur la résidence étudiante – action n° 19-1) et l'autre la restauration sur le site de l'ISAT.</p> <p>Le territoire propose d'engager dans un premier temps une réflexion collective sur ces deux dossiers dans la perspective de prioriser les interventions et leurs déclinaisons opérationnelles et financières.</p> <p>3.1 : études pré opérationnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - restauration -résidence étudiante. <p>3.2 : investissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - restauration -résidence étudiante (cf. fiche 19.1).

MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS

1,2,3	Associations, collectivités, EPCI, CROUS, Ub, CG, ISAT
-------	--

CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE

Caractère intercommunal		Eco-conditionnalité
	<p>Autres dispositions particulières : Action 3 : pour les études pré opérationnelles, l'intervention de la Région est conditionnée à la réalisation d'une analyse fine des besoins avec une vision prospective et échelonnée dans le temps.</p>	

PREMIERS CADRAGES FINANCIERS

	Types de crédits (territoriaux/sectoriel)	Taux d'intervention (définition d'une fourchette)	Fléchage sur volet 1 ou volet 2
1.	Pas de demande de crédits		
2.	Crédits sectoriels CRB Crédits territoriaux CRB	Emploi tremplin 40 % maximum sur la création du site web	Volet 1
3.	Crédits territoriaux CRB	3.1 : Etude pré opérationnelle 70 % maximum 3.2 : Investissement 40% maximum plafonné à 400.000 € pour la restauration étudiante.	Volet 1

DISPOSITIFS D'EVALUATION

	<p>Le nombre de contacts et d'étudiants orientés.</p> <p>Fréquentation du site et degré de satisfaction des étudiants.</p>
--	--